

LES DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE (DAAF)

Allianz Entreprise

*Adoptez le bon
réflexe Prévention !*

ÉDITORIAL

La loi Morange visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation a été publiée au Journal Officiel du 10 mars 2010 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

L'occupant d'un logement, locataire ou propriétaire, doit installer dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. L'occupant du logement notifie cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie. L'occupant veille également à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif.

Le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée doit porter le marquage CE et être conforme à la norme NF EN 14604.

À noter que cette obligation incombe au propriétaire non occupant, notamment pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations meublées.



SITUATION DE LA FRANCE

306 600 incendies d'habitations sont déclarés chaque année aux assurances, soit 1 incendie toutes les 2 minutes. Le nombre d'incendies a doublé ces vingt dernières années et on dénombre chaque année 460 décès et 15 000 blessés, dont 3 000 avec invalidité lourde. L'intoxication par inhalation de fumées est à l'origine de 80 % des décès, c'est notamment la deuxième cause

de mortalité par accident domestique chez les enfants de moins de 5 ans, après la noyade.

Bien que 70 % des incendies se déclenchent le jour, 70 % des incendies mortels se produisent la nuit. Faute d'avertissement, 2/3 des victimes succombent, asphyxiées, la nuit, dans leur sommeil.

Avec vous de A à Z

Allianz 

SCÉNARIO D'UN INCENDIE

Un incendie se déclare lorsque sont réunis de l'oxygène (dans l'air), une matière inflammable (papier, bois, textile...) et une source de combustion (étincelles, flamme, chaleur...).

Le feu se propage par contact direct avec la flamme, par des projections de particules enflammées, ou sans flamme, par conduction et dégagement de chaleur.

Une simple flamme peut devenir hors de contrôle en 30 secondes. Une maison peut être embrasée par les flammes en moins de quatre minutes. En moins

de cinq minutes, la température d'un feu peut atteindre 600° : aucun organisme humain ne peut résister à cette température.

On annonce généralement qu'un verre d'eau suffit pour éteindre un feu lors de la première minute, un seau d'eau est nécessaire dans la deuxième minute, et seule une citerne d'eau pourra circonscrire l'incendie dès la troisième minute.

Le plus dangereux reste la fumée.

Les gaz et vapeurs toxiques prennent

la place de l'oxygène dans l'air. La fumée ne réveille pas : elle asphyxie et donc tue.

Le monoxyde de carbone et le cyanure qu'elle contient plongent l'individu dans un sommeil profond, qui l'empêche de réagir. C'est pourquoi la fumée est la première cause de décès dans les incendies.

En outre, une exposition aux fumées, même brève, peut donner lieu à des complications comme un asthme chronique, ou une insuffisance rénale, hépatique, cardiaque et respiratoire.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES INCENDIES DOMESTIQUES

- 25 % des incendies sont d'origine électrique.
- 75 % des départs de feu sont le fait de maladroresses ou d'actes volontaires.
- 30 secondes suffisent pour qu'un sapin de Noël s'enflamme.

QU'EST-CE QU'UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

Un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) est un petit appareil qui fonctionne sur pile. Dès les premières fumées, il émet une alarme puissante d'environ 85 décibels, soit le bruit que ferait un TGV qui passe dans le couloir.

Lorsque un incendie est accidentel, le feu part...



CRITÈRES DE CHOIX

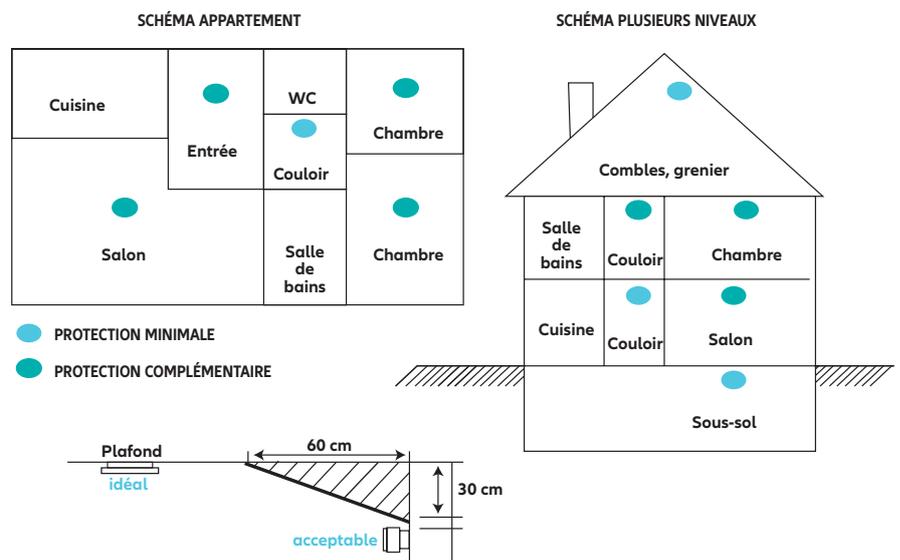
Choisir un détecteur certifié NF-DAAF et répondant à la norme NF-EN14604 est essentiel pour vous garantir la mise en place d'un produit fiable et sûr concourant à la sécurité des personnes et des biens.

En effet, la certification d'un détecteur de fumée répond à un cahier des charges très strict.

Elle s'applique aux détecteurs de fumée optiques et garantit :

- la simplicité d'installation,
- l'efficacité de la détection,
- la non-vulnérabilité aux perturbations de l'environnement,
- le niveau du signal d'alarme permettant de réveiller une personne endormie,
- l'alerte de la fin de vie de la pile.

INSTALLATION DÉTECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE



IMPORTANCE DE LA CERTIFICATION

La marque NFS 61-966 est une marque volontaire de certification de produits et services délivrée par AFAQ AFNOR Certification, qui s'appuie sur un réseau de laboratoires et d'organismes techniques dont le Comité National du Matériel d'incendie et de Sécurité (CNMIS) et le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP). La certification NF garantit :

- que l'usine de fabrication est connue et évaluée par un auditeur indépendant,
- que les produits ont subi des essais de conformité dans des laboratoires reconnus actuellement en France et en référence à des normes et référentiels techniques reconnus,
- que les produits mis sur le marché sont régulièrement contrôlés par une tierce partie indépendante.

OÙ LES PLACER ?

L'emplacement des détecteurs de fumée joue un rôle important dans leur efficacité.

Il est recommandé d'installer au moins un détecteur à chaque étage de la maison, y compris au sous-sol.

La plupart des incendies meurtriers ayant lieu la nuit, placez au moins un détecteur avertisseur de fumée près de votre chambre afin que vous puissiez l'entendre.

Puisque la fumée s'élève dans les airs, il est naturellement recommandé de fixer les détecteurs de fumée au plafond.

Certains endroits sont à éviter, notamment les salles de bain, à proximité des appareils de chauffage, près des fenêtres et des ventilateurs de plafond.



DE L'IMPORTANCE DE L'ENTRETIEN

Lorsque la pile alimentant le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) arrive en fin de vie (environ 3 à 4 années), le détecteur émet un signal sonore indiquant la nécessité du remplacement.

Malheureusement, on observe une recrudescence des décès dans les locaux d'habitation, les occupants ne remplaçant pas les piles des appareils qui sont, de ce fait, inopérants.

Il est donc impératif de veiller au bon fonctionnement des DAAF.

Découvrez nos solutions de prévention sur allianz.fr/entreprise.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

